

REGLEMENT D'ACCUEIL EN RESIDENCE OU STAGE

COMPAGNIE ISIS

1. DISPOSITIONS GENERALES

1.1. ASSURANCES

Nous vous demandons de nous fournir **une attestation d'extension de responsabilité civile** (gratuite auprès de votre assureur) pour la durée de l'occupation des lieux à savoir la durée de la résidence. Les vols ou dégradations qui pourraient avoir lieu sur l'ensemble du site (domaine et parking) sont sous votre responsabilité.

1.2. SECURITE

Les artistes de la compagnie accueillie s'engagent à respecter les consignes de sécurité en vigueur dans l'ensemble du domaine.

Les sorties de secours doivent être dégagées et les extincteurs doivent rester visibles et accessibles.

La baignade est strictement interdite dans les étangs du parc.

1.3. VOISINAGE

Toutes les voitures, quelle que soit la durée de stationnement, doivent être garées sur le parking du domaine. Le stationnement dans la rue est interdit.

Pour sécuriser l'éventuelle présence d'enfants dans la rue, la circulation se fait à 20 km/h maximum.

Entre 22 h et 6 h du matin, les départs en voiture se feront dans la discrétion.

2. RESPECT DES LIEUX

2.1. ENVIRONNEMENT

Les jeunes arbres plantés et les massifs de fleurs sont fragiles, nous vous demandons d'en prendre soin.

L'utilisation des barbecues en intérieur et sur les pelouses est strictement interdite.

Le chapiteau et la grange sont des espaces non-fumeur. Le patio est prévu pour les fumeurs.

Les mégots de cigarettes doivent être jetés dans des cendriers. Il est interdit de les jeter au sol. Des cendriers mobiles sont à votre disposition.

2.2. MENAGE

Les lieux sont à rendre dans l'état de propreté où vous les avez trouvés.

Le mobilier déplacé est à remettre à la place et dans la disposition lors de votre arrivée.

2.3. DECHETS

Des poubelles sont mises à votre disposition pour la durée de l'occupation des lieux. Les règles de tri sont affichées dans chaque espace, merci de les respecter.

Les poubelles collectées à la fin de l'événement sont à déposer aux abords de l'atelier.

Un seau à compost est mis à disposition pour récupérer les végétaux.

Les bouteilles en verre vides doivent être jetées par la compagnie accueillie (le conteneur le plus proche se trouve à proximité du camping d'Axoplage à 1 km).

3. CONSOMMABLES ET FRAIS ANNEXES

3.1. HEBERGEMENT

Les coûts des fluides et consommables liées à l'hébergement coutent 15 € par jour et par personne accueillie.

Les linges de lit ne sont pas fournis.

3.2. CHAUFFAGE A AIR PULSE

Le chauffage du grand chapiteau blanc coute 25 euros/ heure. (Un chauffage à bois est mis à votre disposition si vous préférez utiliser le bois)

Les chauffages du chapiteau de Léa et de la grange coutent 18 euros/ heure.

3.3. BOIS POUR LA CHEMINEE ET LE POELE A BOIS

Le stère de bois est à 80 euros.

4. MATERIELS MIS A DISPOSITION

Un espace d'entraînement est mis à disposition selon la demande et la disponibilité :

- Le chapiteau Léa : 250 m² et 7,5 m sous la vergue,
- Le grand chapiteau : 400 m², plateau de 10m x 10m et 9m sous la coupole,

Un hébergement avec sanitaire et cuisine est mis à disposition selon les disponibilités et le nombre de personne à accueillir :

- La fermette (16 places)
- La voisinette (15 places)
- Le dortoir (24 places)
- Les caravanes (18 places)

Nous pouvons, sur demande, mettre à disposition du matériel de sonorisation, de lumière et des agrès de cirque.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter Léocadie par téléphone au 06.95.97.79.10 ou par mail latuilerie@compagnieisis.fr

Nous avons lu et approuvons les règles d'accueil en résidence de la Compagnie Isis.